



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 février 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/2008

D - 20080096

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 février Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ (*quitte la séance à 16h05*), Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des
Beaux-Arts. Exposition Henri Martin. Convention de
coproduction. Signature. Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux prépare une exposition consacrée au peintre Henri Martin (1860-1943).

Cette rétrospective va être l'occasion de présenter en totalité le fonds Henri Martin du Musée des Beaux-Arts composé de 31 oeuvres, accompagné de plus de 70 autres tableaux et oeuvres graphiques d'Henri Martin provenant de diverses collections publiques françaises.

Il s'agit de faire découvrir ou redécouvrir le courant néo-impressionniste et de mettre en valeur le travail d'Henri Martin qui connut en son temps un grand succès public.

Cette exposition est présentée en collaboration avec le Musée Henri Martin de Cahors qui exposera dans ses murs et au Musée départemental Rignault de Saint Cirq Lapopie, et avec le Musée de la Chartreuse à Douai.

A Bordeaux, les oeuvres composant cette rétrospective seront entourées d'autres oeuvres de peintres symbolistes ou néo-impressionnistes tels qu'Emile Brunet, Jean Paul Laurens, Maurice Denis, Georges Seurat, Eugène Carrière, J.E. Delaunay, E. Maxence, Clémence Molliet, Gustave Larée, ou Odilon Redon conservées dans les collections du Musée des Beaux-Arts afin de mettre en parallèle le travail de Henri Martin et de ces peintres.

Les expositions sont prévues aux dates suivantes :

- Exposition conjointe au Musée Henri Martin et au Musée Rignault : du 2 juin 2008 au 6 octobre 2008
- Exposition au Musée des beaux arts de Bordeaux : du 27 octobre 2008 au 26 janvier 2009
- Exposition au Musée de la Chartreuse de Douai : du 6 février 2009 au 10 mai 2009.
- Une convention de coproduction régit les devoirs et obligations des parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention de partenariat relative à la conception et à la réalisation d'une exposition temporaire consacrée au peintre Henri Martin (1860-1943)

Entre les soussignés :

La Ville de Cahors
73, boulevard Léon Gambetta – 46000 Cahors
représentée par Marc Lecuru, Maire, en vertu de la délibération en date du

D'UNE PART,

ET

Le Conseil Général du Lot
Place Chapou – 46000 Cahors
Représenté par Gérard Miquel, Sénateur, Président du Conseil Général en vertu de la
délibération de la Commission Permanente en date du

D'AUTRE PART

ET

La Ville de Bordeaux,
Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
représentée par Monsieur Alain Juppé, son maire, habilité aux fins des présentes par
délibération en date du
reçue en préfecture le

D'AUTRE PART

ET

La Ville de Douai,
Hôtel de ville, 83 rue de la mairie, BP 36, 59508 Douai
représentée par son Maire, Jacques VERNIER, en vertu de la délibération en date du

D'AUTRE PART

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

La Ville de Cahors, le Conseil Général du Lot, la Ville de Bordeaux et la Ville de Douai s'associent pour la réalisation d'une exposition des œuvres d'Henri Jean Guillaume Martin présentée conjointement au musée de Cahors Henri-Martin et au musée départemental Rignault de Saint-Cirq-Lapopie, et successivement au musée des Beaux Arts de Bordeaux et au musée de la Chartreuse de Douai.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités selon lesquelles le musée de Cahors Henri-Martin, le musée départemental Rignault de Saint Cirq Lapopie, le musée des beaux arts de Bordeaux et le musée de la Chartreuse de Douai acceptent de coopérer en vue de réunir ou de produire les éléments communs à l'exposition itinérante.

Article 2 : Exposition

Chaque conservateur aura en charge le commissariat de sa propre exposition, Monsieur Laurent Guillaut, Conservateur du musée de Cahors Henri-Martin, à Cahors et Saint-Cirq Lapopie, Monsieur Olivier Le Bihan, Directeur du musée des beaux arts de Bordeaux, à Bordeaux, Madame Anne Labourdette, Conservateur du musée de la Chartreuse de Douai, à Douai.

2.1 : Œuvres

L'exposition se compose d'un ensemble d'œuvres originales – peintures et dessins – de Henri Jean Guillaume Martin

Ces œuvres issues de collections publiques seront sélectionnées par les conservateurs ou directeur des quatre musées concernés.

Les quatre expositions devront comporter un maximum d'œuvres communes. Cependant, en fonction des lieux d'exposition et des contraintes d'accrochage, ou bien en fonction d'un angle d'approche qu'un des commissaires souhaiterait privilégier, chaque musée pourra présenter des œuvres spécifiques au lieu et donc non communes. Dans ce cas, le musée prendra seul en charge la demande de prêt, le transport aller-retour, l'assurance et l'accrochage de ces œuvres.

Les œuvres communes feront chacune l'objet d'un constat d'état qui fera foi entre les quatre partenaires de l'exposition, à chaque enlèvement ou transport.

2.2 : Titre, dates et lieux d'exposition

Le titre commun pour les quatre lieux d'exposition sera « Henri Martin dans les musées et les collections publiques françaises »

L'exposition sera présentée conjointement au musée de Cahors Henri-Martin et au musée Rignault de Saint-Cirq-Lapopie du 2 juin au 6 octobre 2008.

Le musée des beaux arts de Bordeaux présentera les œuvres du 27 octobre 2008 au 26 janvier 2009.

Le musée de la Chartreuse à Douai du 6 février au 10 mai 2009.

Les dates sont sujettes à modification, avec un accord commun des quatre parties.

2.3 : Prestations assurées par la Ville de Cahors et le Conseil Général du Lot

La Ville de Cahors rassemblera la documentation nécessaire à l'organisation de l'exposition, adressera aux prêteurs les lettres d'intention d'emprunt.

La Ville de Cahors et le Conseil Général prennent à leur charge les dépenses afférentes à la réalisation des expositions dans le département, à savoir l'emballage et le transport aller des œuvres exposées.

Monsieur Laurent Guillaut, Conservateur en Chef du musée de Cahors Henri-Martin est chargé du commissariat des expositions présentées dans le département du Lot. A ce titre, il aura en charge la scénographie des deux lieux ainsi que la co-direction de la publication.

Les différents emballages, tamponnages, caisses, etc., des œuvres seront « conservés » et mis à la disposition des deux autres musées partenaires pour les transports qui suivront.

2.4 : Prestations assurées par la Ville de Bordeaux- musée des Beaux-Arts.

La Ville de Bordeaux-musée des Beaux Arts prend en charge les dépenses afférentes à la réalisation de son exposition, et le transport des œuvres de Cahors à Bordeaux et de Bordeaux à Douai. Monsieur Olivier Le Bihan, Directeur du musée des beaux arts de Bordeaux, est chargé du commissariat de l'exposition présentée à Bordeaux. A ce titre, il aura en charge la scénographie du lieu ainsi que la co-direction de la publication.

2.5 : Prestations assurées par le musée de la Chartreuse de Douai

La Ville de Douai prend en charge les dépenses relatives à son exposition, et le transport retour des œuvres. Madame Anne Labourdette, Conservateur du musée de la Chartreuse, est

chargée du commissariat de l'exposition présentée à Douai. A ce titre, elle aura en charge la scénographie du lieu ainsi que la co-direction de la publication.

Article 3 : catalogue

Les musées participent à l'édition d'un catalogue intitulé « Henri Martin dans les musées et les collections publiques de France ».

Cet ouvrage comportera environ 180 pages avec environ 200 illustrations en couleurs, au format 22 x 28, et sera tiré à 1500 exemplaires environ. Les caractéristiques techniques précises du catalogue seront définies par les commissaires et les auteurs. Les frais d'ektagrams seront partagés entre les partenaires.

Les auteurs pressentis sont Monsieur Olivier Le Bihan, Madame Claude Juskiwenski, historienne de l'art, Madame Luce Barlangue Professeur à l'Université du Mirail, Monsieur Laurent Guillaud et Mademoiselle Sabine Maggiani

Chaque collectivité sera mentionnée dans le catalogue, avec les logos, ainsi que les dates d'exposition et les lieux. Il sera précisé que l'exposition est une coproduction.

La mention des éventuels partenariats ou mécénats de chaque partie pourra figurer sur le catalogue, avec ou sans logo.

La Ville de Bordeaux – musée des Beaux Arts est chargée de la procédure adaptée pour le marché d'impression, édition et diffusion du catalogue.

Chaque musée achètera directement les quantités qu'il jugera nécessaires auprès de l'entreprise désignée. Une possibilité de réapprovisionnement sera prévue dans le marché.

Le prix de vente public sera déterminé par les musées au vu du résultat du marché.

Chaque musée aura la possibilité de disposer librement des catalogues qu'il aura achetés (dons ou vente)

Article 4 : communication

Chaque musée prendra en charge sa propre communication. Dans la mesure du possible, un visuel commun sera choisi par les quatre musées producteurs.

Les musées et collectivités s'engagent à faire figurer les logos de chaque partie sur tous leurs documents de relation presse, ainsi que la mention de coproduction suivante : « cette exposition coproduite par le Conseil Général du Lot, les villes de Bordeaux, Cahors et Douai est (sera ou a été) présentée du 7 juin au 6 octobre 2008 au Musée de Cahors Henri-Martin et au Musée départemental Regnault de Saint Cirq Lapopie, du 27 octobre 2008 au 26 janvier 2009 au Musée des beaux arts de Bordeaux, du 6 février au 10 mai 2009 au musée de la Chartreuse de Douai » .

Article 5: Assurances et fiches de prêt

4.1 - Chaque musée organisateur prendra une assurance tous risques et sans franchise, en valeur agréée – clou à clou – durant les transports et la durée de l'exposition présentée dans son lieu. Les attestations seront remises aux prêteurs.

4.2 – Pour les œuvres communes aux quatre musées, les demandes de prêt seront communes. Chaque musée devra faire ses propres demandes de prêt pour les œuvres non communes.

Article 6: Durée et Résiliation

5.1 - La présente convention est conclue jusqu'au retour complet de toutes les œuvres.

5.2 - Elle pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sous condition d'un préavis de 2 mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

